

**RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES
DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE AU 30 JUIN 2022**

1. SYNTHÈSE DES RISQUES SEMESTRIELS	2
CHIFFRES CLES.....	2
2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	3
FONDS PROPRES	3
3. RISQUE DE CREDIT	4
EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES ET GARANTIES PUBLIQUES.....	4

1. SYNTHÈSE DES RISQUES SEMESTRIELS

CHIFFRES CLÉS

Évolution de la solvabilité du Groupe

Le Groupe a une structure financière solide. Le ratio CET1 s'élève à 9,96 % au 30 juin 2022, en régression de 24 points de base par rapport au 31 décembre 2021.

Le ratio CET1 du Groupe est supérieur aux exigences notifiées par la Banque centrale européenne au 30 juin 2022 à 7,71%¹ ; Le ratio Tier 1 et le ratio total, respectivement 11,55% et 13,68%, excèdent les exigences notifiées par la Banque centrale européenne, respectivement à 9,45% et 11,76%¹.

Ratios réglementaires clés

Les données relatives aux ratios de fonds propres ci-dessous tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 (article 473 bis du Règlement (UE) n° 2017/2395). L'impact de ces mesures transitoires sur les fonds propres et les ratios réglementaires est présenté dans la partie Fonds propres de la section 2-Gestion du capital et adéquation des fonds propres (voir tableau IFRS 9-FL).

Actualisation du tableau EU KM1 du Rapport « Information réglementée de BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2021 » p. 5.

INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

En millions d'euros	30 juin 2022	31 mars 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021
Fonds propres disponibles					
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 583	6 484	6 535	6 565	6 495
2 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	7 634	7 533	7 579	7 612	7 549
3 Fonds propres totaux	9 044	8 911	8 951	8 935	8 954
Actifs pondérés					
4 Montant total des actifs pondérés	66 117	65 563	64 042	63 390	65 178
Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)					
5 Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	9,96%	9,89%	10,20%	10,36%	9,96%
6 Ratio de fonds propres de catégorie 1	11,55%	11,49%	11,84%	12,01%	11,58%
7 Ratio de fonds propres totaux	13,68%	13,59%	13,98%	14,09%	13,74%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés)					
EU 7a Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%
EU 7b dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
EU 7c dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	0,94%	0,94%	0,94%	0,94%	0,94%
EU 7d Exigences totales de fonds propres SREP	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)					
8 Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
9 Coussin de fonds propres contracyclique	0,01%	0,010%	0,01%	0,01%	0,01%
EU 9a Coussin pour le risque systémique					
10 Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)					
EU 10a Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)					
11 Exigences globales de coussin ⁽¹⁾	2,51%	2,51%	2,51%	2,51%	2,51%
EU 11a Exigences globales de fonds propres totaux ⁽²⁾	11,76%	11,76%	11,76%	11,76%	11,76%
12 Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	4,43%	4,34%	4,73%	4,84%	4,49%
Ratio de levier					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽³⁾	94 751	94 089	93 626	92 751	93 864
14 Ratio de levier	8,06%	8,01%	8,10%	8,21%	8,04%
Ratio de levier hors effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème ⁽³⁾	8,06%	8,01%	8,10%	8,21%	8,04%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)					
EU 14a Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c Exigences de ratio de levier SREP totales	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)					
EU 14d Exigences de coussin lié au ratio de levier ⁽⁴⁾	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e Exigences de ratio de levier globale ⁽⁴⁾	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)⁽⁵⁾					
Ratio de financement stable net (NSFR)⁽⁵⁾					

(1) Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

(2) Hors "Pillar 2 Guidance" non publique.

(3) Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'a pas tenu compte d'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème.

(4) L'exigence de coussin lié au ratio de levier entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

(5) Le Groupe BNP Paribas Personal Finance est exempté de respect des ratios LCR et NSFR, bénéficiant d'un waiver au titre de son appartenance au Groupe BNP Paribas.

¹ Hors Pillar 2 Guidance

2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES

Dispositions transitoires relatives aux fonds propres

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) permet de mettre en place progressivement jusqu'en 2022 les modalités de calcul introduites par Bâle 3. À compter de 2019, les éléments encore soumis à ces dispositions transitoires sont les dettes subordonnées émises avant le 31 décembre 2011, admissibles selon la réglementation précédente mais non admissibles en Bâle 3, sur lesquelles s'applique un plafond d'éligibilité dégressif.

Le Règlement (UE) n° 2017/2395 définit les mesures transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9. Ces mesures permettent d'atténuer jusqu'en 2023 l'impact de l'augmentation des pertes de crédit attendues liée à l'application de cette nouvelle norme sur les fonds propres de base de catégorie 1. Le Groupe applique ces mesures transitoires depuis le 31 mars 2018.

Actualisation du tableau EU IFRS9-FL du Rapport « Information réglementée de BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2021 » p. 13.

► EFFET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA NORME IFRS 9 (EU IFRS9-FL)

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021
Fonds propres			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 583	6 535
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	6 441	6 250
3	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	7 634	7 579
4	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	7 492	7 294
5	Total des fonds propres	9 044	8 951
6	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	8 901	8 641
Actifs pondérés			
7	Actifs pondérés	66 117	64 042
8	Actifs pondérés si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	66 125	64 056
Ratios de fonds propres			
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9,96%	10,20%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	9,74%	9,76%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	11,55%	11,84%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	11,33%	11,39%
13	Total des fonds propres	13,68%	13,98%
14	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	13,46%	13,49%
Ratio de levier			
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	94 751	93 626
16	Ratio de levier	8,06%	8,10%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	7,92%	7,81%

3. RISQUE DE CREDIT

EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES ET GARANTIES PUBLIQUES

En réponse à la crise sanitaire, le Groupe a accordé à ses clients des moratoires qui consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois (voir également le paragraphe Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières de la note annexe 1.e.4 aux états financiers consolidés). Ces moratoires peuvent se fonder sur le droit national (moratoires dits législatifs) ou se baser sur une initiative d'allègement de paiements convenue ou coordonnée au sein du secteur bancaire (moratoires dits non législatifs).

Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe sur des prêts sujets à moratoires ¹(y compris moratoires expirés) s'élève à 2 milliards d'euros, dont 99% sont expirés.

Le montant des moratoires non expirés au 30 juin 2022 est de 4 millions d'euros, contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Actualisation du tableau COV1 du Rapport « Information réglementée de BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2021 » p. 29.

EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES² NON EXPIRES (COV1)

En millions d'euros	30 juin 2022													Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 31/12/2020	
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions								
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non-performantes					
	dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours				
Prêts et créances sujets à moratoires	4	2	1	1	3	3	2	-1	0	0	0	-1	-1	-1	0
dont menaces	4	2	1	1	3	3	2	-1	0	0	0	-1	-1	-1	0
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel	0	0	0	0											
dont sociétés non financières	0	0													
dont PME	0	0													
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial															

En millions d'euros	31 décembre 2021													Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 31/12/2020
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions							
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non-performantes				
	dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			
Prêts et créances sujets à moratoires	23	19	2	4	3	3	3	-3	-3		-1	-1	-1	1
dont menaces	22	19	2	4	3	3	3	-3	-2		-1	-1	-1	1
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel	3	3	2	2										
dont sociétés non financières	1	1												
dont PME	1	1												
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial														

¹ Moratoires qualifiés de « mesure générale COVID-19 » selon les critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020.

EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON-LÉGISLATIFS PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DU MORATOIRE (COV2)

En millions d'euros	Nombre de débiteurs	30 juin 2022						
		Valeur brute comptable						
			dont moratoires législatifs	dont moratoires expirés	Maturité résiduelle du moratoire			
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	220 523	1 630						
Prêts et créances sujets à moratoire	220 523	1 630	507	1 625	4	0		
dont ménages		1 362	377	1 358	4	0		
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		241	125	241	0	0		
dont sociétés non financières		267	130	267	0	0		
<i>dont PME</i>		267	130	267	0	0		
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		0	0	0	0	0		

En millions d'euros	Nombre de débiteurs	31 décembre 2021						
		Valeur brute comptable						
			dont moratoires législatifs	dont moratoires expirés	Maturité résiduelle du moratoire			
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	265 730	1 997						
Prêts et créances sujets à moratoire	265 730	1 997	599	1 974	20	3		
dont ménages		1 724	515	1 702	19	3		
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		258	137	255	3			
dont sociétés non financières		273	84	272	1			
<i>dont PME</i>		272	84	272	1			
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		0	0	0	0	0		

Les prêts et créances sujets aux mécanismes de garanties publiques ne représentent pas un montant significatif pour le Groupe (COV3).